



**Les démarches à effectuer
avant de venir vous inscrire sur Corte.**

**Descriptif des étapes de l'inscription administrative en
Auditeur Libre**

Avant de venir vous inscrire

- **Le pôle des inscriptions vous recevra uniquement sur rendez-vous**

Pour prendre un rendez-vous, n'oubliez pas de vous connecter sur l'application en ligne de cette page internet

- **Vous devez vous munir du formulaire d'inscription et des pièces jointes demandées**

Vérifiez bien que votre dossier est complet, prévoir un moyen de paiement également (espèces, chèque, CB)

Étapes de l'inscription administrative

Votre inscription administrative comportera 4 étapes successives

Étape 1 : Contrôle de la Sécurité Sociale

Cette première étape est obligatoire même si vous ne devez pas vous affilier à la Sécurité Sociale étudiante. Il s'agit d'établir un diagnostic de votre situation. En tant qu'auditeur libre vous n'êtes pas affiliable à la Sécurité Sociale étudiante puisque vous n'avez pas le statut étudiant.

Étape 2 : Contrôle administratif de votre dossier

Lors de cette étape, le pôle des inscriptions vérifie que votre dossier contient bien toutes les pièces demandées.

Attention : nous ne prenons pas en compte les documents présentés par le biais d'un Smartphone. Veillez donc à éditer l'intégralité des documents et justificatifs demandés avant votre venue.

Étape 3 : Paiement des droits d'inscription

Le détail des tarifs des droits d'inscription sera disponible début juillet 2015 dans le document d'information intitulé « le paiement des droits d'inscription »

Étape 4 : Saisie informatique de votre inscription / Confection et délivrance de votre carte d'auditeur libre

Les informations renseignées dans votre formulaire d'inscription seront saisies dans un logiciel.

N'oubliez pas de fournir une photo d'identité pour la délivrance de votre carte d'auditeur libre.

Schéma des différentes étapes du pôle des inscriptions administratives

